



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Sarah Constantin-AdG/LA, Chantal Voeffray Barras-PDCC, Anne-Marie Sauthier-Luyet-PLR et Céline Dessimoz-Les Verts,
Objet Violences domestiques, pas d'accueil entre Fully et le Lac Léman
Date 11 juin 2019
Numéro 2.0288

Le manque d'une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques dans le Chablais valaisan est une problématique connue depuis longtemps au sein du réseau valaisan de lutte contre les violences domestiques. C'est en effet une lacune dans l'accès à l'hébergement d'urgence pour certaines victimes qui ne peuvent s'éloigner de la région en raison de leur travail et/ou de la scolarité de leurs enfants. La mise en place d'une structure appropriée est un exercice complexe, qui nécessite un soutien professionnel important et le développement d'un concept opérationnel.

Aujourd'hui, une solution est en cours de construction avec la Fondation l'EssentiElles et la collaboration des foyers déjà existants dans le Valais romand. Ce projet-test est soutenu par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille et l'Office de coordination des prestations sociales. Le projet prévoit l'ouverture à l'année d'un lieu d'accueil dans un appartement à Monthey ou dans les environs. Il sera destiné aux femmes avec ou sans enfants victimes de violences domestiques. Les victimes pourront y rester au maximum un mois afin de les sécuriser, de les aider à entreprendre des démarches juridiques, administratives et financières. La Fondation l'EssentiElles travaillera avec le réseau existant (LAVI, police, avocat-e-s, thérapeutes, CMS, APEA, OPE, Accueil Aurore, Foyer Point du Jour, etc.), comme elle le fait déjà pour l'accompagnement des victimes de violences psychologiques dont elle s'occupe depuis plusieurs années.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Loi cantonale contre les violences domestiques qui prévoit (art. 15) que les services de l'Etat « veillent à ce que l'offre disponible en matière de structures d'accueil d'urgence et d'accompagnement des victimes et de leurs enfants réponde aux besoins ».

Il est aujourd'hui en cours de réalisation. L'ouverture de l'hébergement est prévue en septembre 2020 et devrait s'étendre jusqu'en décembre 2021. Un bilan sera tiré afin de prévoir la pérennisation du lieu.

L'objet du postulat, soit « étudier la mise en place d'une structure », est réalisé. Sa concrétisation et sa pérennisation dépendront des disponibilités budgétaires dès 2021.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : environ CHF 48'000.-- en 2020 et dès 2021 CHF 65'000.-- / année

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Lieu, date Sion, le 9 avril 2020